

Bureau ressources en eau

Mont-de-Marsan, le 1^{er} mars 2023

Affaire suivie par : Agnès DANNEQUIN
tél : 05 58 51 30 07
ddtm-spema@landes.gouv.fr

Note de présentation du projet de mise en place d'un échangeur à plaque sur un des griffons de la source de l'hôtel de ville de Mont-de-Marsan

La commune de Mont-de-Marsan souhaite mettre en place un échangeur ouvert sur un des griffons de la source de l'hôtel de Ville de Mont-de-Marsan pour alimenter une pompe à chaleur afin de chauffer en hiver et refroidir en été les locaux de la mairie par géothermie.

L'objectif est de prélever 40 m³/h d'un des griffons de la source avec un différentiel de température de $\pm 5^{\circ}\text{C}$. L'eau ainsi prélevée circulera dans un échangeur inox de qualité alimentaire et sera ensuite rejetée vers le Midou, exutoire actuel de la source localisée à 50 m de celle-ci. Les eaux des griffons sont actuellement canalisées dans un tuyau et rejetées vers le Midou. Les différents griffons sont référencés dans la banque du sous-sol (numéro BSS du griffon considéré : BSS002ECYZ).

L'eau prélevée ne subit aucune modification qualitative (hormis un différentiel de température) avant d'être rejetée dans son milieu. En phase d'exploitation, 40 m³/h sont prélevés sur un des griffons de la source qui a un débit moyen de 100 m³/h. La source est captée via 5 griffons. Les débits des griffons sont largement supérieurs au débit qui sera prélevé. De plus, le volume prélevé sera immédiatement réinjecté dans le milieu sans qu'il y ait d'impact quantitatif. Le delta de température est inférieur à 0,01°C.

Le projet n'est pas soumis à étude d'impact.

Présentation de la procédure

• L'article L.123-19 du code de l'environnement prévoit : « *la participation du public par voie électronique est applicable aux projets soumis à autorisation environnementale et ne faisant pas l'objet d'une évaluation environnementale, lorsque le préfet choisit de ne pas organiser une enquête publique au regard des impacts du projet concernée sur l'environnement ainsi que des enjeux économiques qui s'y attachent ou de ses impacts sur l'aménagement du territoire.* ».

Présentation du projet de décision

La commune de Mont-de-Marsan a déposé son dossier de demande d'autorisation environnementale en bonne et due forme.

Ce projet ne présente aucun impact sur l'environnement et ne modifie pas le fonctionnement naturel des griffons.

Ce projet relevant d'une autorisation environnementale doit faire l'objet d'une participation du public.

Modalités de la consultation :

Lieu de consultation :

Le projet d'arrêté et la présente note sont consultables suivant les modalités fixées par la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012, sur le site internet de la préfecture des Landes (<http://www.landes.gouv.fr>).

Les avis doivent être transmis par voie électronique à l'adresse suivante : pref-amenagement@landes.gouv.fr en précisant la mention « PPVE Mise en place d'un échangeur à plaque sur un des griffons de la source de l'hôtel de ville de Mont-de-Marsan ».

Suite donnée à la consultation :

Après dépouillement et analyse, une synthèse des observations sera mise à disposition sur le site internet de la préfecture des Landes.

Date de mise en ligne : le mardi 11 avril 2023